

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Le Port Autonome de Nouadhibou (PAN) lance le présent appel d'offres pour l'acquisition d'une vedette de servitude.

Article 1 : Financement

L'acquisition faisant l'objet de cet appel d'offres se fera sur les fonds de l'appui sectoriel.

Article 2. Participation

L'Appel d'offres est ouvert uniquement aux fournisseurs nationaux et internationaux qualifiés pour l'exécution de ce marché.

Article 3 : Consultation ou Retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres, peut être consulté gratuitement ou retiré contre la remise d'un reçu de versement d'un montant non remboursable de 100.000 Ouguiyas au compte bancaire n° 010 14 02 96 01 068 BAMIS ouvert au nom du Port Autonome de Nouadhibou à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Commission des Marchés de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou –

PS 485 à 488, Nouadhibou – Mauritanie, Tél. : 222 45745744, Fax. : 222 45744169

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

1. L'avis de l'appel d'offres
2. Le modèle de soumission
3. Cahier de Conditions Générales de l'appel d'offres
4. Cahier des prescriptions spéciales
5. Cahier des prescriptions techniques
6. Bordereau des prix unitaires
7. Cadre du devis estimatif et quantitatif
8. Modèles de cautionnement
9. Projet de Contrat

Article 4 : Remise des offres

Les soumissions en langue arabe ou française, composées comme indiqué dans le dossier d'appel d'offres, doivent être remises en un (1) original et trois (3) copies marquées comme telles. Elles doivent parvenir au plus tard le lundi 26 juin 2017 à 12 heures TU à l'adresse ci-après :

Monsieur le Président de la Commission des Marchés de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou PS 485 à 488, Nouadhibou – Mauritanie, Tél. : 222 45745744, Fax. : 222 45744169

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que les offres arrivées après l'expiration du délai ne seront pas recevables.

Article 5 : Délai d'engagement

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pour une durée de 90 jours.

Articles 6 : Caution Provisoire

Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission un cautionnement provisoire égal à 500.000 UM contracté auprès d'une banque reconnue et agréée (voir modèle en annexe).

La main levée sur cette caution sera ordonnée :

- Après la signature du marché pour les soumissionnaires non adjudicataires du marché,
- Après la remise du cautionnement de bonne exécution pour l'adjudicataire du marché.

Article 7 : Ouverture des offres

Les plis techniques et financiers seront ouverts simultanément le lundi 26 juin 2017 à 12h30mn TU en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Président de la CPMC-ANZF

El Jeilany Ould Cheikh